

L'honorable Malcolm Wallace McCutcheon, C.P., de Gormley (Ontario), présenté par l'honorable M. Brooks et l'honorable M. Sullivan.

L'honorable Michael Grattan O'Leary, d'Ottawa (Ontario), présenté par l'honorable M. Brooks et l'honorable M. Choquette.

L'honorable Allister Grosart, d'Ottawa (Ontario), présenté par l'honorable M. Brooks et l'honorable M. Choquette.

L'honorable Edgar Fournier, d'Iroquois (Nouveau-Brunswick), présenté par l'honorable M. Brooks et l'honorable M. Emerson.

L'honorable Clement O'Leary, d'Antigonish (Nouvelle-Écosse), présenté par l'honorable M. Brooks et l'honorable M. Macdonald (Cap-Breton).

L'honorable Frank Welch, de Wolfville (Nouvelle-Écosse), présenté par l'honorable M. Brooks et l'honorable M. Macdonald (Cap-Breton).

Son Honneur le Président informe le Sénat que chacun des honorables sénateurs ci-haut mentionnés a prononcé la déclaration de qualification et y a souscrit, comme l'exige l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867, en présence du greffier du Sénat, commissaire tenu de recevoir ladite déclaration et d'en être témoin.

(A 10 heures 45 minutes de la matinée, le Sénat s'ajourne à loisir.)

A 11 heures du matin, le Sénat reprend sa séance, puis s'ajourne jusqu'à l'arrivée du député du Gouverneur général.

L'honorable Patrick Kerwin, député de Son Excellence le Gouverneur général, étant venu et ayant pris place sur le trône, Son Honneur le Président ordonne au gentilhomme huissier de la verge noire de se rendre à la Chambre des communes et de l'informer que c'est le désir du député du Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.

La Chambre des communes étant venue,

Son Honneur le Président dit:

Honorables membres du Sénat,
Membres de la Chambre des communes,

Je suis chargé par Son Excellence le Gouverneur général de vous informer qu'il ne juge pas à propos de faire connaître les motifs qui l'ont porté à convoquer le Parlement du Canada avant que la Chambre des communes ait choisi son Orateur, conformément à la loi; mais aujourd'hui même, à trois heures, Son Excellence fera connaître les raisons de la convocation des Chambres.

La Chambre des communes se retire.

Il plaît à son Excellence le député du Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

COMMUNICATION REÇUE DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Son Honneur le Président: J'ai reçu la communication suivante:

Résidence du Gouverneur général,
Ottawa

Le 27 septembre 1962

Son Honneur le Président du Sénat

J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général arrivera à l'entrée principale de l'édifice du Parlement à 3 heures de l'après-midi aujourd'hui, jeudi 27 septembre 1962, puis, lorsqu'on lui fera savoir que tout est prêt, il se rendra à la salle du Sénat où Son Excellence ouvrira officiellement la première session de la vingt-cinquième législature du Canada.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

ESMOND BUTLER,

Secrétaire du Gouverneur général

Sur la proposition de l'honorable M. Choquette, appuyée par l'honorable M. Higgins, la séance du Sénat est suspendue jusqu'à 2 heures 45 de l'après-midi.

SECONDE SÉANCE

La séance est ouverte à 2 h. 45 minutes, le Président étant au fauteuil.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

A 3 heures, Son Excellence le Gouverneur général étant venu au Sénat et ayant pris place sur le trône, Son Honneur le Président ordonne au Gentilhomme huissier de la verge noire de se rendre à la Chambre des communes et de l'informer que c'est le désir de Son Excellence le Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.

La Chambre des communes étant venue,

Son Orateur, l'honorable M. Marcel Lambert, dit:

Qu'il plaise à Votre Excellence,

La Chambre des communes m'a élu son Orateur, bien que je sois peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont par là assignés.

Si, dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrive en aucun temps de faire erreur, je demande que la faute me soit imputée et non aux Communes, dont je suis le serviteur et qui, par ma voix, en vue de s'acquitter le mieux possible de leurs devoirs envers la Reine et le Pays, réclament humblement la reconnaissance de leurs droits et privilèges incontestables, notamment la liberté de parole, dans leurs débats, ainsi que l'accès auprès de